



Ville de Saint Germain du Puy

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2014

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Saint Germain du Puy le lundi 30 juin 2014 à 19h15, sous la présidence de Maxime CAMUZAT, Maire.

23 Conseillers étaient présents, 3 étaient excusés et avaient donné pouvoir, et 1 est arrivé en cours de séance au moment de l'examen du Compte Administratif de la ville.

Monique BABIN, Maire-adjointe, a été désignée secrétaire de séance.

Préambule du Maire

Le Maire a tout d'abord tenu à préciser en ce début de séance, afin de compléter les informations qu'il avait données sur cette question lors de la précédente séance voici dix jours, la suite donnée à la décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 13 juin dernier, qui tout en rejetant la demande d'invalidation de l'élection municipale de mars 2014 à Saint Germain du Puy, a toutefois déclaré invalide l'élection de deux conseillers. Il a confirmé, en tant que responsable de la liste « Vivre ensemble à Saint Germain du Puy », qu'il venait de mandater un cabinet d'avocats pour porter l'affaire devant le Conseil d'État, qui en sera donc saisi dans le délai légal, avant le 13 juillet prochain.

Compte-rendu des opérations effectuées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des opérations effectuées par le Maire dans le cadre des décisions prises par délégation en application de la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014. Il s'agit notamment :

- .de la signature d'un contrat pour la réalisation d'analyses à la piscine auprès du laboratoire « Santé Environnement, Hygiène de Lyon » ;
- .de la modification de la carte de vente des glaces à la piscine ;
- .de la renonciation à divers droits de préemption, concernant notamment la cession de parcelles du lotissement « Le clos des Bouloises » au nord des « Terres des Chailloux ».

xxx

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion, le Maire a tenu à remercier l'ensemble des Conseillers et du personnel municipal, pour le travail effectué et leur participation aux activités du mois de juin, mois toujours très « chargé et actif », particulièrement cette année avec notamment l'inauguration du restaurant intergénérationnel et l'Université des Maires du Cher qui s'est tenue le samedi précédent cette réunion dans la commune. La qualité des prestations et services réalisés pour ces deux événements exceptionnels a été unanimement saluée, ainsi que l'a souligné le Maire.

xxx

Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges (CLECT) de Bourges Plus

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Luc PINSON, Maire-adjoint en charge notamment des relations avec la Communauté d'Agglomération, élu les 3 titulaires et les 3 suppléants qui devront représenter la ville de Saint Germain du Puy au sein de la CLECT de Bourges Plus, selon sa composition arrêtée par délibération du 26 mai dernier du Conseil Communautaire. Il s'agit de :

.Maxime CAMUZAT : titulaire
.Monique BABIN : titulaire
.Jean-Luc PINSON : titulaire
.Roland BOUAL : suppléant
.Philippe JOLIVET : suppléant
.Denis RAYMOND : suppléant

AFFAIRES FINANCIÈRES

Comptes de gestion et comptes administratifs

Après avoir approuvé les comptes de gestion relatifs aux budgets 2013 (budget de la ville, et budget annexe du lotissement « Le Chézeau ») tenus par le Trésorier Municipal et dont les chiffres sont conformes à ceux tenus par la ville, le Conseil Municipal, sur rapport de Maxime CAMUZAT, Maire, a examiné le Compte Administratif 2013 du budget de la ville.

Le Compte Administratif (CA), rappelons-le, récapitule pour une année l'ensemble des opérations des recettes et des dépenses de l'exercice, au regard des prévisions autorisées par les budgets primitif et supplémentaire votés par le Conseil Municipal au cours de l'année, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Concernant la section de fonctionnement, les résultats sont arrêtés en dépenses à 5 810 788,58€ (soit 94,51% des prévisions de budget), et en recettes, à 6 610 050,37€ de titre émis et de rattachements.

Le résultat de l'exercice est ainsi arrêté à 799 261,79 €.

Avec le résultat reporté de l'exercice précédent (+1 350 116€), résultat exceptionnel car comportant une part importante du produit de la vente de l'ex-imprimerie CCIF, il est ainsi porté à 2 149 377,79 € de recettes excédentaires cumulées.

En ce qui concerne la section d'investissement, les résultats 2013 sont arrêtés à 4 672 329,30€ de mandats émis en dépenses, et à 3 558 966,12 € de titres émis en recettes.

Le résultat de l'exercice en investissement s'établit donc à - 1 113 363,18 €.

Avec le résultat reporté de l'année précédente de 1 567 727,00€, le résultat cumulé de l'exercice s'établit à 454 363,82€.

Les restes à réaliser sur l'exercice 2013 s'établissent à 4 379 282,19€ en dépenses, et en recettes à 2 119 410,00€, soit un solde négatif de 2 259 872,19 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement 2013 consolidé du solde des restes à réaliser est donc être arrêté à 1 805 508,37€ (solde cumulé d'investissement : 454 363,82 € + solde des restes à réaliser : - 2 259 872,19€). Ce montant, une fois « prélevé » sur le résultat cumulé de fonctionnement (2 149 377,79€) permet d'affecter au compte 1068 en section d'investissement la somme de 1 805 508,37€, et de conserver en section de fonctionnement au titre du résultat reporté le solde de l'excédent de fonctionnement après l'opération ci-dessus soit 343 869,42€

Le Maire a donc proposé de confirmer la décision actée lors du vote du budget primitif 2014, d'affecter à la section d'investissement la somme de 1 805 508,37 € prélevée sur le résultat de fonctionnement et de conserver dans cette section un solde excédentaire de 343 869,42€.

Il a ensuite donné des précisions par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement, en indiquant notamment la part importante des dépenses de personnel qui s'élève à 63,76% du dépenses réelles (pour 63,82% en 2012). Il a indiqué à cette occasion :

« J'ai déjà souligné les années précédentes comment cette part de dépenses de personnel avait progressé en proportion de nos dépenses globales. Cela est lié principalement au fait que nous avons transféré à Bourges Plus des services et des compétences effectués en régie (ou en Délégation de Service Public, comme pour l'eau et l'assainissement qui étaient auparavant

délégués à la SAUR). De ce fait le volume global de nos dépenses a diminué mais pas nos dépenses de personnel. Or, nous sommes une des communes de France qui avaient pu créer de nombreux services et équipements pour sa population (piscine, restaurant scolaire, etc...) du fait des impôts économiques locaux (ex-Taxe Professionnelle) de nos zones d'activités économiques et commerciales situées route de la Charité, impôts que nous ne percevons plus aujourd'hui. De plus, nous devons reverser une partie de nos recettes au titre du « FPIC » (Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales), à hauteur de 11 593€, dans le cadre de la contribution de Bourges Plus à la péréquation entre Communautés de la région, comme si la nôtre était « riche ». Cela me fait rappeler de nouveau, ainsi que je l'ai fait lors de la réunion du Conseil Communautaire du 23 juin dernier et lors de l'Assemblée Générale des Maires ce samedi 28 juin, mon désaccord total avec les critères de calcul de ce fonds, au moment où l'État baisse de façon incroyable ses dotations, ainsi que le dénonce la motion de l'Association des Maires de France et des Présidents de Communautés, que je vous proposerai d'adopter également ce soir. ».

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le Maire a tenu à souligner la modération de la commune pour les emprunts qu'elle a réalisés, puisque leurs intérêts représentent 153 550,67€, ce qui représente 2,95 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Concernant les recettes, celles relatives aux produits de services, c'est à dire issues de la tarification des services et équipements municipaux (piscine, restauration scolaire, centre de loisirs etc...), ne représentent qu'un montant de 558 348,38€, soit 8,45% des recettes réelles de fonctionnement.

La principale recette est celle résultant des impôts et taxes, qui s'élève à 4 570 963,82€, soit 69,20% des recettes réelles de fonctionnement totales. Mais il faut rappeler que dans ce chapitre, apparaît la compensation financière que reverse Bourges Plus à la commune concernant les impôts économiques qui sont perçus par l'agglomération depuis 2002, compensation dont le montant ne progresse plus depuis cette date puisque gelé, et ce, quelle que soit l'évolution et le développement des zones économiques et commerciales de la Route de la Charité. Seule la nouvelle Taxe sur La Publicité Extérieure (TLPE) progresse.

En ce qui concerne les Taxes Foncières, une progression des recettes de 35 000€ est due à la contribution des nouveaux arrivants dans la commune, notamment dans le quartier des « Terres des Chailloux ».

Au chapitre des dotations, les crédits versés par l'État pour le fonctionnement de la commune sont en baisse depuis plusieurs années. Avec 956 560,33€ de réalisation, ce chapitre est réalisé à hauteur de 99,26 % et représente 15,50%, des recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, soit 122€ par habitants. Ces chiffres correspondent au niveau de ceux de 1992...

En ce qui concerne la section d'investissement, alimentée en 2013 d'une façon exceptionnelle par les recettes issues de la vente des locaux de l'ex-imprimerie CCIF (à la place de laquelle se trouvent désormais les enseignes Darty, Grand-Frais etc...), ainsi que de la vente des terrains à la société STARIMMO sur lesquels le « Clos des Bouloises » est actuellement en cours de réalisation, le niveau de réalisation qui en découle est lui aussi exceptionnel : 4 672 329,30€.

Il a ainsi pu être réalisé 3 885 350,96€ de dépenses réelles d'équipement.

Ce niveau de réalisation exceptionnel est bien évidemment lié au projet de restaurant municipal intergénérationnel.

Pour autant, est enregistré un haut niveau de restes à réaliser comprenant notamment les dépenses liées à la restauration mais pas seulement. Leur total est arrêté à 4 379 282,19 €. Parmi les principaux restes à réaliser sur cette année 2014 :

- .la réalisation du projet de tourbière pédagogique pour 220 000 €, qui sera prochainement effective entre le lotissement « Le Chézeau » et le plan d'eau de « La Sablette » ;
- .le solde des travaux de la piscine pour 229 798,02 € (solde 2013 non mandaté au 31/12/2013 et travaux différés) ;
- .les travaux du bâtiment de restauration pour 1 636 457,86 € ;
- .les travaux de VRD liés à la restauration pour 1 003 251,35 € ;
- .les travaux de voirie (zones d'activités et bourg) pour 760 526,01 €.

Le détail par chapitre de l'ensemble des dépenses comprises dans les restes à réaliser figure dans l'état des crédits reportés disponible en Mairie.

Comme c'est le cas depuis 1992, il a été donné pour information au Conseil Municipal les ratios concernant la commune calculés sur le modèle des ratios édités chaque année par la Direction Générale des Collectivités Locales. Ces ratios montrent ainsi les évolutions financières de la commune depuis lors. Il ne s'agit que de ratios qui comparent parfois des choses différentes. La situation de la commune a beaucoup évolué sur cette période ainsi que ses dépenses, ses ressources et sa fiscalité qui ont suivi les évolutions législatives et le transferts de certaines de ses compétences. Néanmoins, cette analyse permet de dégager des tendances d'évolutions. Des évolutions qui s'inscrivent dans le long terme sont d'ailleurs à noter sur ce point :

- .maintien du niveau des dépenses réelles de fonctionnement malgré la variation du chiffre de population ;
- .légère diminution de la part des frais de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement ;
- .poursuite de la baisse de la part des intérêts de la dette sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Le Maire a invité les Conseiller(e)s à examiner ces ratios, tout en les commentant, notamment celui de la dette. Malgré l'effort de la commune en terme d'investissement ces deux dernières années, elle conserve un niveau constant dans le montant de l'annuité de sa dette en euros par habitant et au regard de ses recettes réelles de fonctionnement avec une annuité qui représente 8,77 % de ses recettes réelles quant elle représentait 21,61 % il y a 20 ans et 15,75 % il y a 10 ans. De même, en ce qui concerne la fiscalité locale sur les ménages (Taxes Foncières et Taxe d'Habitation), la commune se situe en dessous de la moyenne nationale, la pression fiscale s'élevant à 81,76%.

Le Maire a ensuite présenté le Compte Administratif 2013 du lotissement « Le Chézeau », dont le résultat global est déficitaire de 48 500,98€, en raison d'une parcelle qui n'était pas vendue au 31 décembre 2013. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une proposition d'achat, ce qui devrait donc, comme prévu, permettre de dégager un excédent sur les comptes de ce lotissement.

A l'issue de cette présentation, le Maire ayant cédé la présidence de la séance à Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint, et étant sorti de la salle conformément au Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal a approuvé ces deux Comptes Administratifs 2013, par 27 voix POUR, Philippe RYGIEL ayant rejoint le Conseil Municipal au cours de cet examen.

Admission en non valeur

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Luc PINSON, 3ème Maire-adjoint, et à la demande de Monsieur le Trésorier Municipal, admis en non valeur divers produits dont il ne peut assurer le recouvrement, pour un montant total de 419,37€.

Motion de soutien à l'action de l'AMF

Le Maire a ensuite demandé au Conseil Municipal de se joindre à l'action de l'Association des Maires de France (AMF), qui souhaite, ainsi qu'il est précisé dans le courrier de son Président, Jacques PELISSARD (UMP) et de son 1er Vice-président, André LAIGNEL (PS), alerter

solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État. Le Conseil Municipal a ainsi adopté à l'unanimité la motion de soutien proposée par l'AMF suivante :

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

.de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 ;

.soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint Germain du Puy rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

.elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

.elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

.enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint Germain du Puy estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Germain du Puy soutient les demandes de l'AMF :

.réexamen du plan de réduction des dotations de l'État ;

.arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;

.réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

URBANISME-TRAVAUX-TRANSPORT

Vente d'un logement HLM

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe, donné un avis favorable à la vente par la société HLM France Loire, d'un de ses logements situé 1 rue Pierre Bérégovoy à l'un de ses locataires, pour la somme de 83 315€.

Travaux d'éclairage publics

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Roland BOUAL, Conseiller délégué au SDE18, approuvé les plans de financements de travaux d'éclairage publics concernant la Route de La Charité, la rue Charles de Foucault et la rue Berthe Morisot, proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18). Le SDE18 prenant en charge 50% du coût des travaux, le montant total de ces travaux restant à charge de la ville s'élève à 2 755,43€ HT.

Lotissement « Les Terres des Chailloux »

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Luc PINSON, 3ème Maire-adjoint, approuvé le compte-rendu annuel 2013 de la SEM Territoria à la collectivité concernant « Les Terres des Chailloux ». Ce document, consultable en Mairie, détaille les opérations réalisées par la SEM et ses propositions pour la poursuite de la concession.

Le Maire, par ailleurs Président Directeur Général de la SEM, n'a à cette occasion pas pris part au vote.

Comité local d'animation et de développement pour la ligne SNCF Vierzon-Bourges-Nevers

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, désigné deux représentants au sein du Comité local d'animation et de développement pour la ligne SNCF Vierzon-Bourges-Nevers mis en place par la Région Centre. Ont ainsi été désignés Roland BOUAL et Serge MARICOT, tous deux Conseillers délégués, pour représenter la ville au sein de ce comité.

A cette occasion, Roland BOUAL a apporté au Conseil Municipal quatre informations relatives aux transports, à savoir :

.depuis la mise en place au mois d'août dernier de la nouvelle ligne N°2 desservant la commune et de son cadencement, une hausse de 7,5% de la fréquentation a été enregistrée ;

.à contrario, le service « à la carte » VITABUS sera supprimé par Agglobus sur la commune le 1er septembre prochain, faute d'usagers ;

.le titre de transport mensuel augmente au 1er juillet de 20%, Roland BOUAL rappelant la possibilité d'une prise en charge de la moitié du coût par l'employeur ;

.la STUB (Société de Transports Urbains de Bourges) devrait prochainement prendre contact avec le bar-Tabac « Le Saint-Germain » afin d'envisager la vente des titres de transport dans cet établissement.

ENFANCE-JEUNESSE

Tarifification des activités périscolaires et du Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe, après examen par la Commission Enfance-Jeunesse et à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, approuvé l'ensemble des tarifs des activités périscolaires et du Centre de Loisirs redéfinis au quotient familial.

Le détail de cette nouvelle tarification est joint en annexe.

Tarifification des activités vacances à la carte

De même, le Conseil Municipal a approuvé les propositions de tarifs pour les activités à la carte prévues pour cet été 2014.

Le détail est également joint en annexe.

Convention avec les PEP du Cher et l'œuvre de Péronne

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe, reconduit les conventions passées chaque année avec ces deux organismes permettant aux enfants germinois de partir en séjours organisés, moyennant une participation financière de la ville. Le montant de cette participation est arrêté à 14,50€ par jour et par enfant, soit identique à celui de 2013.

Au soir de cette séance, 3 enfants sont inscrits pour le séjour de juillet, mais aucun au mois d'août.

Voyage de fin d'année scolaire pour les élèves de CM2

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe, alloué une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Raoul Néron au titre des frais d'organisation du voyage de fin d'année scolaire pour les élèves de CM2, devant se rendre le jour de cette séance au Musée de la Magie à Blois. D'un montant global de 1 864€, elle prend en compte le transport (1 372€) et les entrées pour les 82 élèves en bénéficiant (492€).

A cette occasion, Monique BABIN a indiqué que Madame ROUSSEAU, actuelle directrice de l'école élémentaire Raoul Néron, allait prendre sa retraite, remplacée à la rentrée de septembre par Madame CHRISTOFLOT, jusqu'alors en poste à l'école des « Barbottes » à Bourges.

Chemin d'accès au restaurant pour les scolaires

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe, validé l'avenant à la convention tripartite signée par le Conseil Général du Cher et le collègue Jean Rostand, concernant le chemin piétonnier protégé permettant aux scolaires (maternelles, primaires et collégiens) de se rendre en toute sécurité au restaurant intergénérationnel.

Subventions exceptionnelles à l'EMG et au Badminton Club St Germinois

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe, alloué deux subventions exceptionnelles de 91,50€ à l'Étoile des Marcheurs Germinois, et de 45,75€ au Badminton Club Germinois, au titre de la participation de ces deux associations locales aux activités du Centre de Loisirs lors des dernières vacances de Pâques.

Projet Éducatif Territorial

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe, approuvé le Projet Éducatif Territorial (PET) nécessaire à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre prochain. Ce document reprend en grande partie le Projet Éducatif Local (PEL) précédemment approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 juin 2013, et qui était le document de référence jusqu'à présent.

AFFAIRES SPORTIVES

Subventions exceptionnelles et de fonctionnement aux associations sportives locales

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Denis RAYMOND, 6ème Maire-adjoint, et après examen par la Commission Sportive lors de sa réunion du 18 juin dernier, alloué les subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives locales, selon les critères adoptés par délibération en date du 24 mars 2000 modifiée par délibération du 28 juin 2007. 27 associations, 1820 sportifs dont 837 germinois bénéficient cette année de ces subventions, pour un montant total de 51 592,07€

Le détail de ces subventions est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à cette occasion, a également alloué des subventions exceptionnelles de :

.700€ au CNMG pour la location des gradins nécessaires au gala du 28 juin 2014 ;

.500€ au club de GRS au titre d'une aide exceptionnelle au frais de déplacement à l'occasion de nombreuses compétitions auxquelles les gymnastes germinois ont participé cette année (budget total consacré aux déplacements = 4443€) ;

.50€ à l'EMG au titre d'une aide exceptionnelle au frais de déplacement à l'occasion de la participation d'un athlète germinois aux « pointes d'or ».

Utilisation des équipements sportifs

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Denis RAYMOND, 6ème Maire-adjoint, et au vu des conventions tripartites souscrites avec le Conseil Général du Cher, validé comme chaque année à la même époque, l'annexe financière annuelle fixant pour les collèges Jean Rostand de Saint Germain du Puy, et George Sand d'Avord, la nature des équipements sportifs mis à leur disposition, le volume horaire concerné et le coût en découlant. Les montants 2014 s'élèvent ainsi à 22 068,07€ pour le collège de Saint Germain du Puy, et à 2 038,96€ pour le collège d'Avord.

AFFAIRES CULTURELLES

Subventions de fonctionnement aux associations locales

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Fatima BOUKHLAL, 5ème Maire-adjointe, et après examen par la Commission Culturelle lors de sa réunion du 23 juin dernier, alloué les subventions annuelles de fonctionnement aux associations culturelles et diverses locales. Il a été à cette occasion précisé que seules les associations ayant fourni un dossier de demande complet pourraient se voir mandater une subvention. 7 associations, 348 adhérents dont 202 germinois bénéficient cette année de ces subventions, pour un montant total de 7 760€.

Le détail de ces subventions est joint en annexe.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du régime indemnitaire

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, modifié la délibération du 30 mars 2005 relative au régime indemnitaire, afin de l'adapter à l'évolution de la réglementation en vigueur et à l'organisation des services. Ces modifications portent essentiellement sur les changements intervenus au restaurant municipal suite au regroupement au sein de la nouvelle structure les deux anciens services de restauration, ainsi que sur la réorganisation du pôle technique.

Comité technique

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, a supprimé le paritarisme au sein des comités techniques. Rappelons que les comités techniques sont des instances réunissant, au moins deux fois par an, des représentants de la collectivité et des représentants du personnel et donnant leur avis sur les questions relatives, à l'organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels, aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, aux grandes orientations en matières de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle.

Pour autant, afin de conserver le dialogue social au sein de la collectivité, le Conseil Municipal a, sur rapport du Maire, décidé de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité au sein du comité technique, et décidé en outre de :

- .fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- .fixer à 5 le nombre des représentants de la collectivité ;
- .maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

CHSCT

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, décidé de créer un comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), jusqu'à présent inexistant au sein de la collectivité, et ce, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, qui l'impose aux collectivités territoriales employant au moins 50 agents. Rappelons que cette instance a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail, de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. Il a de plus décidé de :

- .fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- .fixer à 5 le nombre des représentants de la collectivité ;
- .décider de recueillir l'avis des représentants de la collectivité.

Obligation d'emploi des personnes handicapées

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, été informé de la situation concernant l'emploi des personnes handicapées au sein de la collectivité.

Rappelons que la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a fixé des règles pour l'intégration de ces personnes dans les effectifs des collectivités territoriales, assorties de sanctions financières pour les collectivités qui ne satisfont pas à l'obligation de compter au sein de leur effectif 6% de personnes handicapées. Cette même loi impose que le rapport relatif à l'obligation d'emploi soit présenté à l'assemblée délibérante après passage en CTP.

Or, la déclaration 2014 faite auprès de la caisse de dépôt et de consignation au titre de l'année 2013 montre qu'au 1^{er} janvier 2013, l'effectif de la collectivité, en équivalent temps plein, était de 96 agents parmi lesquels 3 agents sont comptabilisés dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ceci représente un taux d'emploi de 3.12% soit 2 unités manquantes. La collectivité a déclaré 47 995,90€ de dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes, soit 2.50 unités manquantes.

Ainsi après réduction, le nombre d'unités manquantes s'établit à 0, ce qui signifie que la contribution de la ville pour 2013 est nulle.

Pour information, la contribution pour 2014 devrait aussi être nulle dans la mesure où la collectivité déclarera 4 autres agents reconnus travailleurs handicapés payés au 1^{er} janvier 2014.

Formation « Certiphyto »

A compter du 1^{er} octobre prochain, un certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" sera obligatoire pour tout achat et application de produits phytopharmaceutiques au sein des collectivités territoriales.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, propose dès lors des formations permettant la délivrance de ce certificat sous conditions financières. Celles-ci sont plus avantageuses lorsque les collectivités forment elles-mêmes les groupes de formation d'une vingtaine d'agents.

La Mairie de Saint Germain du Puy souhaitant inscrire environ 7 agents, le Conseil Municipal a décidé, sur rapport du Maire :

- .d'associer d'autres collectivités intéressées afin que leurs agents puissent participer à cette formation ;
- .de régler l'intégralité de la participation financière et de se faire rembourser au prorata du nombre d'agents participants par collectivité concernée ;
- .d'autoriser le Maire à signer une convention avec le CNFPT afin de régler l'intégralité de la formation « certiphyto », dont le coût s'élève à 1200€ par session de deux jours ;
- .d'autoriser le Maire à signer une convention avec chaque commune participante afin d'obtenir le remboursement de cette formation au prorata de leur(s) agent(s) inscrit(s).

Création de postes dans le cadre des avancements de grades

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, et comme chaque année afin de permettre la nomination des agents ayant réussi un concours ou un examen et /ou qui sont inscrits au tableau d'avancement 2014, décidé de créer les postes permettant d'effectuer ces nominations. Il est important de préciser que ces créations de postes ne donneront pas lieu à recrutement.

Ont ainsi été créés :

1 poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe au 1er septembre 2014 à temps complet (accueil Mairie) ;
1 poste d'Adjoint administratif 1ère classe au 1er septembre 2014 à temps complet (service financier) ;
1 poste d'Agent de maîtrise principal au 1er septembre 2014 à temps complet (pôle technique) ;
2 postes d'Adjoint technique principal 1ère classe au 1er septembre 2014 à temps complet (pôle technique) ;
3 postes d'Adjoint technique principal 2ème classe au 1er septembre 2014 à temps complet (pôle technique) ;
1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe au 1er septembre 2014 à temps complet (école maternelle) ;
1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe au 1er septembre 2014 à temps complet (école maternelle).

Informations diverses

L'ordre du jour de la séance arrivant à son terme, le Maire a tenu à donner quelques informations diverses.

Il a tout d'abord, afin de compléter les points précédents relatifs au personnel communal, évoqué le bilan social abordé le matin même lors de la réunion du Comité Technique Paritaire, bilan qui reprend les principaux indicateurs de 2013 concernant le personnel communal.

Il a ainsi indiqué que les effectifs étaient au 31 décembre dernier de 109 agents, dont 90 titulaires et stagiaires, et 19 agents non titulaires. Il s'agit essentiellement pour ces derniers de personnels de remplacement pour l'entretien des locaux qui effectuent en outre des remplacements dans le secteur périscolaire. A noter que depuis 2001, si le nombre total d'agents est passé de 93 à 109, la part des agents non titulaires est restée maîtrisée puisqu'ils étaient au nombre de 18 voici 13 ans.

Il a tenu à préciser qu'il n'était malheureusement pas possible de titulariser 14 de ces 19 agents compte-tenu de la nature de leurs contrats et des contraintes qui s'y rattachent (remplacements, contrats aidés, etc...). Pour 4 autres, leur titularisation sera examinée dès lors que la possibilité existera, tandis que le 19ème de ces agents est actuellement en cours de titularisation.

Le Maire a souligné qu'en 2013, 1 titularisation avait été enregistrée, ainsi que 12 avancements de grade (correspondant à 13% de l'effectif) et 38 avancements d'échelon (correspondant à 42% du personnel). Il a de même précisé qu'en 2013, 56 agents (41% de l'effectif) ont participé à au moins une formation.

Le Maire a ensuite indiqué que l'appel d'offre concernant les travaux de voirie venait d'être lancé. De même, l'appel d'offre relatif à la réalisation entre le lotissement « Le Chézeau » et le plan d'eau de la Sablette, de la tourbière pédagogique, appelée « Arboretum de la faune et la flore du Val d'Yèvre », est en cours. Le début de son aménagement est espéré pour l'automne.

Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe, a par ailleurs indiqué que le nombre de demandeurs d'emplois dans la commune était de 306 au mois de juin (154 hommes et 152 femmes), soit 14 de plus qu'au mois de mai précédent.

Elle a également informé le Conseil Municipal que le 24 juillet prochain, Madame THOUVENEL, germinoise pensionnaire à l'EHPAD Armand Cardeux de Nohant en Goût, allait fêter ses 105 ans.

Le Maire a tenu à rappeler également que le vendredi 4 juillet prochain, la délégation germinoise emmenée par Serge MARICOT, Conseiller délégué au Comité de jumelage, allait se rendre comme tous les deux ans à GADEBUSCH, jusqu'au 8 juillet prochain. Cette visite sera forcément un peu particulière puisqu'elle marquera le 20ème anniversaire du jumelage entre la ville et la bourgade Allemande. A noter également que quatre jeunes seront du voyage avec Bernard GRIVEL, responsable de l'Espace-jeunes, et ce, dans le cadre du chantier jeunes bénévoles mis en place pour la 4ème année, et auquel sont associés des jeunes des deux pays. Ces derniers ne seront de retour que le 13 juillet prochain.

Le Maire est ensuite revenu sur deux événements importants qui viennent de se dérouler dans la commune :

.l'inauguration du restaurant municipal intergénérationnel le 17 juin dernier (faisant suite à son ouverture au mois de mai dernier), en présence notamment de Madame la Préfète du Cher et du Président du Conseil Général du Cher ;

.l'Université des Maires et Présidents de Communautés du Cher le 28 juin dernier, qui pour la première fois était organisée par l'Association des Maires du Cher à Saint Germain du Puy, et qui, au delà des ateliers auxquels participaient selon leurs intérêts les élus locaux, a donné lieu à de riches échanges et d'intéressants débats avec Madame la Préfète du Cher notamment.

Enfin, avant d'évoquer quelques prochains rendez-vous pour les mois de juillet et août, le Maire a souhaité remercier de nouveau, ainsi qu'il l'a fait en début de séance, l'ensemble du personnel communal pour sa disponibilité et le travail réalisé en ce mois de juin particulièrement chargé, durant lequel de nombreuses manifestations ont été organisées tant par les associations que par la ville, et qui ont semble-t-il été appréciées par les germinoises. Il a ainsi rappelé :

- .jeudi 3 juillet : la remise des récompenses aux sportifs (18h45, Espace N. Mandela) ;
- .du vendredi 4 au dimanche 6 juillet : la visite de la délégation germinoise à Gadebusch dans le cadre du Comité de jumelage, qui fête ses 20 ans à cette occasion ;
- .samedi 5 juillet : le gala du Twirling Sport Germinoise (21 heures, Gymnase J. Prévert) ;
- .dimanche 13 juillet : la veillée aux flambeaux, le feu d'artifice et le bal populaire (dès 22 heures, Plan d'eau de la Sablette puis Place de la Mairie) ;

Le Maire a par ailleurs indiqué que si l'équipe de France de football devait aller en finale de la Coupe du Monde qui se joue actuellement, la ville adapterait cette soirée à cet événement.

.samedi 26 juillet : journée d'animations agricoles organisée par l'association « Tracto Passion Angillonnais », avec concours de labours, course de micro-tracteurs, bal folk etc... (Route de Sainte-Solange) ;

.dimanche 24 août : l'étape germinoise du Trophée d'Or Féminin ;

.dimanche 31 août : la Fête des Maraîchers (toute la journée, Salle S. Signoret et Plan d'eau de La Sablette).

Le Maire a, pour finir, indiqué au Conseil Municipal, qu'une réunion s'était tenue aux Aix d'Angillon la semaine précédente, afin d'évoquer le Comice agricole et rural du canton qui pourrait avoir lieu en 2015. Il a, lors de cette réunion, émis un avis personnel « favorable » à la participation de la commune, mais souhaitait recueillir également celui du Conseil Municipal.

Par contre, il a émis un avis « réservé » quant à la date proposée, puisque s'agissant du dernier week-end d'août 2015, week-end traditionnellement retenu pour la Fête des Maraîchers organisée par la ville, sauf à intégrer cette manifestation communale à cet événement cantonal. Le Maire a précisé que cette idée pourrait s'avérer intéressante d'autant que la Tourbière pédagogique et l'Arboretum de la faune et la flore du Val d'Yèvre devraient être réalisés à cette date.

Le Conseil Municipal ayant approuvé cette démarche, le Maire a précisé qu'une nouvelle réunion à ce sujet se tiendra le 10 septembre prochain aux Aix d'Angillon, réunion à laquelle toutes les associations du canton devraient être invitées.

A noter que l'ensemble des délibérations ont été adoptées à l'unanimité, sauf celle relative à la subvention exceptionnelle allouée à la coopérative de l'école élémentaire Raoul Néron au titre des frais d'organisation du voyage de fin d'année scolaire pour les élèves de CM2, pour laquelle 1 abstention a été enregistrée.

Aucune question n'étant posée, aucune prise de parole n'étant demandée, le Maire leva la séance à 21h30.

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2014 (de septembre à décembre)

| Quotients Familiaux | Bénéficiaire du FATL | | A | B | C | HC ** |
|--|----------------------|--------------|-------------|------------|---------------|-------|
| | < 335 | de 336 à 580 | jusqu'à 620 | 621 à 1420 | partir de 142 | |
| Services périscolaires | | | | | | |
| Accueil avant&après la classe - tarif à l'heure <i>Le matin : lundis mardis mercredis jeudis et vendredis</i> <i>Le midi : mercredis</i> <i>Le soir : lundis mardis jeudis vendredis</i> | 0,60 | 0,70 | 0,90 | 1,15 | 1,50 | 2,10 |
| Etude surveillée - tarif à l'heure <i>Le soir : lundis mardis jeudis vendredis</i> | | | | | | |
| Restauration scolaire école primaire | | | | | | |
| - Forfait mensuel | 46,29 | | | | | 57,74 |
| - Repas | 3,18 | | | | | 4,02 |
| Restauration scolaire école maternelle - tarif au repas | 2,17 | | | | | 2,79 |
| Demi-journée ALSH mercredi | 1,70 | 2,05 | 2,65 | 3,45 | 4,50 | 6,30 |
| Repas ALSH mercredi | 3,18 | | | | | 4,02 |
| Accueil après ALSH mercredi tarif à la demi-heure | 0,30 | 0,35 | 0,45 | 0,57 | 0,75 | 1,05 |
| Temps Activités Périscolaire par période - tarif par période <i>* de vacances à vacances (ex : du 2/09 au 17/10)</i> | 5,00 | | | | | 10,00 |

* **FATL** - Fonds d'Aide au Temps Libre (courrier délivré par la CAF)

** **Hors commune**

Modalités de calcul : (1/12ème des revenus annuels imposables + prestations familiales mensuelles) divisé par le nombre de part

| Détermination des parts : | sep-dec 2014 |
|------------------------------------|--------------|
| Couple ou personne isolée | 2 parts |
| 1er enfant à charge | 0.5 part |
| 2ème enfant à charge | 0.5 part |
| 3ème enfant à charge | 1 part |
| Par enfant supplémentaire à charge | 1 part |

ENFANCE - JEUNESSE

TARIFICATION D'ACTIVITES A LA CARTE 2014

TARIFICATION PROMENADE EN BATEAU

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Tarif Saint Germain du Puy | 11,00 € la journée |
| Tarif Communes extérieures | 22,00 € la journée |

TARIFICATION PISCINE

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Tarif Saint Germain du Puy | 2,50 € la ½ journée |
| Tarif Communes extérieures | 5,00 € la ½ journée |

TARIFICATION APPRENTISSAGE CINEMA/THEATRE

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Tarif Saint Germain du Puy | 4,00 € la journée |
| Tarif Communes extérieures | 8,00 € la journée |

**Subventions de fonctionnements aux
associations sportives pour l'année
2014**

Sports collectifs

| | |
|-------------------------|--------------------|
| ASSG | 11 788,81 € |
| Basket | 872,40 € |
| H.Elan Germinois | 771,74 € |

Sports individuels

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Cycluni | 608,68 € |
| Twirling Sport | 820,72 € |
| Karaté | 2 618,15 € |
| Jiu Jitsu | 449,55 € |
| kick Boxing | 881,00 € |
| Tennis de table | 1 591,98 € |
| EMG | 446,29 € |
| Association Judo Taïso | 1 081,53 € |
| Association Aïkido | 158,00 € |
| CNMG | 11 502,17 € |
| Tir à l'Arc | 1 914,98 € |
| Tennis Club | 895,56 € |
| Bicross | 1 648,30 € |
| Badminton | 3 603,54 € |
| GRS | 4 446,79 € |
| Amicale Bouliste | 1 332,74 € |

Sports loisirs

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Avaric Espace Danse | 320,00 € |
| Relax Yoga | 320,00 € |
| Gym détente | 320,00 € |
| Gym volontaire | 1 464,00 € |
| Moto Passion | 320,00 € |
| CNMG (aquagym) | 1 096,00 € |
| GRS(gym adulte) | 168,00 € |

Sports scolaires

| | |
|-------------|-----------------|
| UNSS | 151,14 € |
|-------------|-----------------|

**Subventions de fonctionnements aux associations
culturelles et autres pour l'année 2014**



| | |
|---|-------------------|
| <i>ADAGIO</i> | 5 700,00 € |
| <i>THEATRE EN GERM'</i> | 300,00 € |
| <i>ALPE FCPE</i> | 360,00 € |
| <i>ASSAGE</i> | 440,00 € |
| <i>LES P'TITS LUTINS</i> | 600,00 € |
| <i>VILLEMENARD CŒUR EN BERRY</i> | 60,00 € |
| <i>SAINT GERMAIN ACCUEIL</i> | 300,00 € |